

## BORNES ÉLECTRIQUES



**Dans la droite ligne fixée par le Maire Patrick Martinelli été 2017, avec la remise de la Marianne d'or pour des actions menées en faveur du développement durable, ce matin était donné le feu vert pour l'utilisation des bornes de recharge de véhicules électriques situées place Gambetta et Square du Plessis de Gredan.**

Désormais, les utilisateurs de véhicules électriques, trouveront une place de parking dédiée afin de recharger leur véhicule le temps de se rendre dans les commerces du centre-ville. Une action symbolique qui marque la transition énergétique dans laquelle Pierrefeu est pleinement engagée.

Cette mise en route des bornes électriques s'est déroulée le lundi 5 décembre 2017 en présence notamment de Messieurs les adjoints **Jean-Bernard Kiston** et **Marc Bénintendi**, de Monsieur **Eric Lottieau** Directeur des Services Techniques et de Monsieur **Philippe Icke**, Directeur du Symielec Var.

*« Près de 120 bornes de recharge sont prévues d'ici juin 2018, installées par le Symielecvar dans les 130 communes que compte ce syndicat d'électricité »*

commentait ce matin Monsieur **Philippe Icke**, directeur du syndicat mixte.

## Comment ça marche ?

Le paiement sur les bornes de recharges installées et gérées par Mouv'Elec Var pourra s'effectuer par trois moyens :

- > au moyen d'une carte d'abonnement obtenue sur le site moyennant une souscription de 12 euros par an
- > au moyen des QR codes apposés sur les bornes qui peuvent être scannés par votre smartphone
- > au moyen, plus classique, d'une carte bleue sans contact. « On paye et on s'en va ».

## Le coût

Tarifs		
<b>Abonné eborn à la carte</b> <b>Abonnement annuel 13€ TTC</b>	<b>Abonné eborn au forfait</b> <b>Abonnement mensuel 47€ TTC</b>	<b>Non abonné</b> <b>Paiement CB ou smartphone</b>
Charge accélérée <b>0,298€ TTC / kWh</b> Pénalité post-charge : 0,025 € TTC / min	Charge accélérée <b>Charge gratuite</b> <b>Jusqu'à 250 kWh / mois*</b> Pénalité post-charge : 0,025 € TTC / min	Charge accélérée <b>0,417€ TTC / kWh**</b> Pénalité post-charge : 0,05 € TTC / min
Charge rapide <b>0,417€ TTC / kWh</b> Pénalité post-charge : 0,06 € TTC / min	Charge rapide <b>Charge gratuite</b> <b>Jusqu'à 250 kWh / mois*</b> Pénalité post-charge : 0,06 € TTC / min	Charge rapide <b>0,552€ TTC / kWh***</b> Pénalité post-charge : 0,12 € TTC / min
Charge ultra-rapide <b>0,566€ TTC / kWh</b> Pénalité post-charge : 0,06 € TTC / min	Charge ultra-rapide <b>Charge gratuite</b> <b>Jusqu'à 250 kWh / mois*</b> Pénalité post-charge : 0,06 € TTC / min	Charge ultra-rapide <b>0,686€ TTC / kWh</b> Pénalité post-charge : 0,12 € TTC / min
<i>Tarif charge accélérée : tarif appliqué sur une borne dont la puissance va jusqu'à 25 kW</i>		<i>Tout kWh entamé est facturé</i>
<i>Tarif charge rapide : tarif appliqué sur une borne dont la puissance est comprise entre 26 kW jusqu'à 50 kW.</i>		<i>* au-delà de 250 kWh, le tarif abonné à la carte s'applique pour vos recharges</i>
<i>Ce tarif s'applique également à une charge de puissance moindre en connecteur T2 sur ces bornes.</i>		<i>**4,54 € TTC par charge via CB si perte de communication</i>
<i>Tarif charge ultra-rapide : tarif appliqué sur une borne dont la puissance est supérieure à 50 kW</i>		<i>*** le prix de la recharge via CB est un forfait de 8,80 € TTC sur un certain type de borne rapide</i>
La pénalité post-charge s'applique à partir de 30 minutes après la détection de fin de la recharge. Cette pénalité s'applique uniquement entre 8h00 et 20h00.		

## Le branchement

Chaque borne est équipée de deux points de charge permettant le branchement de deux véhicules en même temps.

## La réservation est possible !

Les usagers pourront se connecter sur une plateforme dédiée pour s'abonner et réserver une borne libre pour recharger leur véhicule.

Une notice d'information est disponible en mairie, à l'Office de Tourisme ou ci-dessous pour expliquer les modalités d'accès à la charge.

—



**VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR**  
PLACE URBAIN SÉNÈS  
83390 PIERREFEU-DU-VAR

☎ 04.94.13.53.13

 04.94.13.53.00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.